



**FONCIERE ET IMMOBILIERE DU CREDIT MUTUEL**

Société Anonyme au capital de 13.920.000,00 Francs  
Siège social : 46, Rue du Port Boyer - NANTES (Loire-Atlantique)  
R.C.S. NANTES B 388 291 429

976014

**ETRAIT DU  
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 29 MAI 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept, le vingt neuf mai, à 17 heures 20, les actionnaires de la société anonyme FONCIERE ET IMMOBILIERE DU CREDIT MUTUEL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Nantes (Loire Atlantique), dans les locaux du Crédit Mutuel - Immeuble le Cornouaille , 168, route de Saint Joseph sur convocation du Conseil d'administration adressée le 13 mai 1997 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Bernard MORISSEAU préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur BAUDRIER et Monsieur GUIBERT présents et acceptant, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Yves HUNAULT assume les fonctions de Secrétaire.

La société KPMG - Fiduciaire de France, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception est présente, représentée par Monsieur PICAUD.

Est également présent, Monsieur Guy LEZIER, Directeur Général.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les Membres du Bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 139.197 actions sur les 139 200 formant le capital social et ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,

JAL

- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996.
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président rappelle à l'Assemblée que le rapport du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes et le texte des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice 1996.
- Affectation du résultat de l'exercice 1996.
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966 et Approbation desdites conventions.
- Quitus aux administrateurs et décharge de mission au Commissaire aux Comptes.
- Démission du commissaire aux comptes suppléant, nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant.
- Renouvellement du Conseil d'administration.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'administration, puis le Président fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Le Président soumet aux voix les résolutions suivantes.

---

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir pris acte de la démission de Monsieur André LECOUC de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en remplacement Monsieur Jean CORMERY, demeurant 10, rue Monceau à Paris (75008), en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 1998 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**



## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la démission de Mademoiselle QUINIO, de Monsieur BAUDRIER et de Monsieur MAISONNEUVE de leur fonction d'administrateur.

Désigne Monsieur Robert DUCLOUX,  
Demeurant : les Fougères - ERBRAY - 44110 CHATEAUBRIANT

En qualité d'administrateur pour une durée de six ans.

Le mandat du nouvel Administrateur ainsi désigné prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours du premier semestre 2003 statuant sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

Monsieur DUCLOUX a fait savoir qu'il acceptait le mandat qui vient de lui être confié et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## SIXIEME RESOLUTION

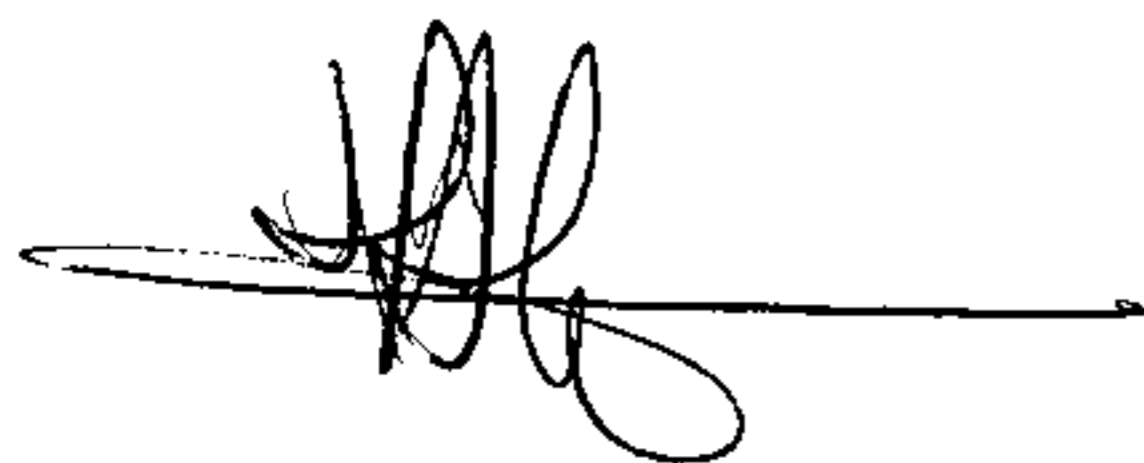
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, et plus particulièrement à Monsieur HUNAULT, aux fins d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et de signer les imprimés requis par le Greffe du Tribunal de Commerce.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'Certifié conforme.'